

Strasbourg, le 6 janvier 2025



**Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilité**

**Service Gestion du Trafic**

**Unité Temps Différé**

[sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu](mailto:sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu)

**Destinataires :**

**Transporteurs**

**DDT**

**Inforoute Alsace**

## **INFOROUTE TRANSPORTS EXCEPTIONNELS**

**Vous trouverez ci-dessous une liste de chantiers impactant la circulation des convois exceptionnels sur le réseau routier de la CeA.**

**Tous les chantiers ne sont pas énoncés.**

**Cette liste ne dispense pas le transporteur d'effectuer la reconnaissance de l'itinéraire comme le stipule le cadre réglementaire.**

**Les travaux sur le réseau autoroutier ou structurant ainsi que les modalités de circulation des TE sur le territoire de la CeA figurent sur le site <https://inforoute.alsace>**

### **Consignes générales avant la circulation des TE**

Je rappelle que pour la circulation des transports exceptionnels durant des travaux, il y a lieu de s'assurer la praticabilité de l'itinéraire auprès du gestionnaire territorialement compétant de la CeA.

**Si la route est barrée de jour comme de nuit**, la circulation des TE interdite

**Si la route est barrée de nuit et ré-ouverte de jour**, il s'agit notamment de s'assurer que la circulation des TE pourra effectivement se faire (selon état d'avancement des travaux, structure de la chaussée restante en place après rabotage et tapis d'enrobés posés notamment en cas de fortes chaleurs pour éviter la déformation lors du passage d'un gros convoi

**Concernant les déplacements pour l'itinéraire Belfort – Neuf-Brisach ou Strasbourg, vous pouvez obtenir des informations sur le mode d'exploitation et planning des travaux auprès des services suivants :**

**Le Service Routier de Colmar**, pour la circulation sur la D4II, D201, D415, D52, entre Colmar et Neuf-Brisach :  
Mr Philippe ZIMMERMANN, mail [philippe.zimmermann@alsace.eu](mailto:philippe.zimmermann@alsace.eu) ou Mr Thibault PANHALEUX, mail [Thibault.Panhaleux@alsace.eu](mailto:Thibault.Panhaleux@alsace.eu)

**Le Service Autoroutier de Soultz**, pour la circulation sur la D83, entre Colmar et l'échangeur D83/D483, Mr Johann HUBERT, mail [Johann.Hubert@alsace.eu](mailto:Johann.Hubert@alsace.eu) ou Mr Christophe DOUCET, mail [christophe.doucet@alsace.eu](mailto:christophe.doucet@alsace.eu)

**Le Service Routier de Mulhouse**, pour la circulation sur la D483, entre Limite département et échangeur D483/D83, Mr Hervé AUCHER, mail [herve.aucher@alsace.eu](mailto:herve.aucher@alsace.eu) ou Mme Marie-Claude FONTAINE, mail [Marie-Claude.Fontaine@alsace.eu](mailto:Marie-Claude.Fontaine@alsace.eu)

**Le Service Autoroutier de Sainte-Croix-en Plaine** pour la liaison D83 entre Colmar et Bas-Rhin, Mme Estelle SIMON, mail [estelle.simon@alsace.eu](mailto:estelle.simon@alsace.eu) ou Mr Christophe DOUCET, mail [christophe.doucet@alsace.eu](mailto:christophe.doucet@alsace.eu)

**Le Service Routier de Sélestat :**

- pour une circulation sur la D83 entre Limite Bas-Rhin et Ebermunster : Mr Pierre-Gilles FIACRE, mail [pierre-gilles.fiacre@alsace.eu](mailto:pierre-gilles.fiacre@alsace.eu) ou Mr Gaëtan DELEVOYE, mail [Gaetan.Delevoye@alsace.eu](mailto:Gaetan.Delevoye@alsace.eu)
- pour une circulation sur la D83 entre Ebermunster et limite Eurométropole de Strasbourg : Mr Bertrand DOLLE, mail [bertrand.dolle@alsace.eu](mailto:bertrand.dolle@alsace.eu) ou Mr Christophe SELTZ, mail [christophe.seltz@alsace.eu](mailto:christophe.seltz@alsace.eu)

**Il va de soi que ces dispositions ne se limitent pas aux itinéraires cités ci-dessus, mais à l'ensemble du réseau de la CeA, notamment de catégories 2 et 3.**

**Vous trouverez en pièce jointe une carte des Centres d'Exploitation et d'Intervention avec les limites territoriales de compétences, à contacter en cas de besoin.**

**Rappel :** La circulation des TE sur le réseau autoroutier ou départementale à 2x2 voies est interdite dans la zone chantier en cas de basculement de la circulation.

**Autres :**

**RD19I Richwiller ouvrage d'art surplombant la voie SNCF**

Désordres structurels

Durée indéterminée

La circulation des TE est interdite.



## **1) Chantiers en cours sur le réseau routier départemental**

### **RD424 Marckolsheim frontière**

Travaux de réalisation d'une passe à poissons

Durée : jusqu'au 30 avril 2025

Mesures d'exploitation :

La circulation des TE est interdite au niveau de la RD424 frontière.

## **2) Chantiers en cours sur le réseau autoroutier**

### **A35 secteur SAINT-LOUIS**

Mise en 2x3 voies de l'A35 de l'échangeur 36 à l'échangeur 37,  
Création d'une collectrice entre les échangeurs 36 et 37,  
Création de bretelles aux échangeurs 36 et 37

Durée : jusqu'au 13 janvier 2026

Mesures d'exploitation

#### **A35 Sens 1 :**

- Circulation sur la voie de droite de 3.20m et la voie de gauche de 2.80m. Une bande d'arrêt d'urgence (BAU) de 3.00m est conservée.

Suppression de la bande dérasée de gauche

Limitation de vitesse à 70 km/h sur la zone chantier

Interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la zone chantier

Limitation de vitesse à 110 km/h en dehors de la zone de chantier depuis l'échangeur n°35

#### **A35 Sens 2 :**

- Circulation sur la voie de droite de 3.20m et la voie de gauche de 2.80m. Une bande dérasée de droite (BDD) de 1.00m est conservée.

Suppression de la bande dérasée de gauche (BDG)

Limitation de vitesse à 70 km/h sur la zone chantier

Interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la zone chantier

## **3) Prévisions chantiers sur le réseau départemental**

### **RD415 dans Kayzersberg**

Travaux d'assainissement

Durée : du 15 janvier au 30 juin 2025

Mesures d'exploitation :

Mise en place d'un alternat par feux, la circulation sera difficile à hauteur des travaux.  
La circulation des TE est autorisée.

Pour rappel, les convois exceptionnels peuvent emprunter la RD483 à hauteur de Soppe-Le-Bas puis la RD83 vers Colmar. Sur cette section, les convois jusqu'à 4.60 mètres de hauteur peuvent circuler sans procéder à une ouverture – fermeture de glissières.

### **D83 entre l'échangeur D83/D44 et le giratoire D83/D429 vers Bollwiller**

Travaux d'entretien structurel sur un ouvrage d'art

Durée : A compter du 16 août 2025 (durée 3 mois)

Mesures d'exploitation :

Basculement de la circulation, circulation des TE de cat 1 autorisés

Pour les autres convois, il est demandé aux transporteurs de différer leurs circulations en dehors de la période des travaux ou de trouver un autre itinéraire.

La circulation des TE jusqu'à 120 to, entre Belfort et Strasbourg, pourra se faire dans les 2 sens de circulation depuis l'échangeur D1066/D83 par la D1066, A36, l'A35 vers Colmar.

Toute demande d'un PTR > 120 tonnes fera l'objet d'un délai d'instruction rallongée.

Autres prescriptions sur l'itinéraire :

Hauteur Maxi 4.70m

Circulation de jour ou de nuit sur autoroutes : Maxi : Longueur 30 m, largeur 3.50m

Au-delà de ces prescriptions de longueur ou de largeur, circulation uniquement de nuit avec accompagnement des FO.

Circulation des TE sur la D430 entre A36 et D83 : maxi => 72 to

#### 4) Prévisions chantiers sur le réseau autoroutier